



BAREME DES HONORAIRES DE TRANSACTION CHARGE VENDEUR

Prix de vente		Honoraires	
de 0 €	à 25 000 €	3 000 €	TTC
de 25 001 €	à 50 000 €	5 000 €	TTC
de 50 001 €	à 75 000 €	6 000 €	TTC
de 75 001 €	à 100 000 €	7 000 €	TTC
de 100 001 €	à 125 000 €	8 000 €	TTC
de 125 001 €	à 150 000 €	9 000 €	TTC
de 150 001 €	à 175 000 €	10 000 €	TTC
de 175 001 €	à 200 000 €	11 000 €	TTC
de 200 001 €	à 225 000 €	12 000 €	TTC
de 225 001 €	à 250 000 €	13 000 €	TTC
de 250 001 €	à 275 000 €	14 000 €	TTC
de 275 001 €	à 300 000 €	15 000 €	TTC
de 300 001 €	à 350 000 €	16 000 €	TTC
de 350 001 €	à 400 000 €	18 000 €	TTC
de 400 001 €	à 450 000 €	20 000 €	TTC
de 450 001 €	à 500 000 €	23 000 €	TTC
de 500 001 €	à 550 000 €	26 000 €	TTC
de 550 001 €	à 600 000 €	29 000 €	TTC
de 600 001 €	à 650 000 €	32 000 €	TTC
de 650 001 €	à 700 000 €	35 000 €	TTC
de 700 001 €	à 800 000 €	38 000 €	TTC
de 800 001 €	à 900 000 €	41 000 €	TTC
de 900 001 €	à 1 000 000 €	44 000 €	TTC
à partir de	1 000 001 €	4.5%	TTC

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.

La délivrance d'une note est obligatoire.
Honoraires mis à jour le 7 octobre 2022

www.orpi-anthinea.com

SAS au capital de 300 000 € - SIRET 41246204600050 - RCS de BEZIERS
Garantie CECG n° 00614TRA101 - 16 rue Hoche 92919 LA DEFENSE - 600 000 €
Carte professionnelle Transactions n°CPI3401 2017 000 015 899 délivrée par la CCI de l'Hérault.



ANTHINEA GESTION

Agence Réussite d'Or 2022
Groupe immobilier



21 bis rue Ernest Renan - 34300 AGDE

Tél : 04 67 09 22 50

anthineagestion@orpi.com

BAREME DES HONORAIRES DE GESTION

Pack premium (9,6% TTC des sommes encaissées) qui comprend : Gestion courante.

Logement neuf : 7,2 % TTC des sommes encaissées

Pack tranquillité (montant pack premium + 2,4 % TTC des sommes encaissées) qui comprend :
Gestion courante + Loyers impayés + Détériorations immobilières + Frais de recouvrement.

Pack sérénité (montant pack premium + 4 % TTC des sommes encaissées) qui comprend : Gestion
courante + Loyers impayés + Détériorations immobilières + Frais de recouvrement + Vacance locative.

BAREME DES HONORAIRES DE LOCATION

(Plafonnés à un mois de loyer HC par partie)

Frais d'entremise : jusqu'à 199 € charge propriétaire

Honoraire de location :

- 15 euros TTC/m² pour les zones très tendues : honoraires de visite, de constitution de dossier et de rédaction de bail 12 € et Etats des lieux 3 €,

- 13 euros TTC/m² pour les zones tendues : honoraires de visite, de constitution de dossier et de rédaction de bail 10 € et Etats des lieux 3 €,

- 11 euros TTC/m² pour les zones non tendues : honoraires de visite, de constitution de dossier et de rédaction de bail 8 € et Etats des lieux 3 €.

Taux de TVA 20% - Nos honoraires sont soumis à l'arrêté du 10 janvier 2017 relatif à l'information des consommateurs par les professionnels intervenant dans une transaction immobilière, paru au JORF n°0015 du 18 janvier 2017.

*En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables
sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.*

La délivrance d'une note est obligatoire. Honoraires au 1er avril 2022



ANTHINEA GESTION

Agence Réussite d'Or 2022
Groupe immobilier



21 bis rue Ernest Renan - 34300 AGDE

Tél : 04 67 09 22 50

anthineagestion@orpi.com

BAREME DES HONORAIRES ANNEXES

Frais d'établissement d'état préparatoire à la déclaration de revenus : Offert

Frais de correspondance pour tout bailleur qui ne veut pas recevoir ses communications par mail : 4 € TTC / mois

Vacation horaire : 72 € TTC (dépôt de plainte, expertise d'assurance ou judiciaire, autres taches non incluses dans le mandat de gestion).

Permis de louer : 49 € TTC

Taux de TVA 20% - Nos honoraires sont soumis à l'arrêté du 10 janvier 2017 relatif à l'information des consommateurs par les professionnels intervenant dans une transaction immobilière, paru au JORF n°0015 du 18 janvier 2017.

La délivrance d'une note est obligatoire. Honoraires au 1er avril 2022



CABINET ANTHINEA

Groupe immobilier  Réussite d'Or

Agence **ORPI ANTHINEA**

21 bis rue Ernest Renan

34300 AGDE

Tél: 04 67 21 26 07

anthinea@orpi.com

BAREME DES HONORAIRES DE TRANSACTION VIAGERE

CHARGE VENDEURS

SUR LA VALEUR LIBRE DU BIEN

Prixdevente	Honoraires	Prixdevente	Honoraires
Jusqu'à 50 000€	6.000€TTC	De 300001€ à 350000€	19.000€TTC
De 50 001€ à 75 000€	8.000€TTC	De 350001€ à 400000€	21.000€TTC
De 75 001€ à 100 000€	9.000€TTC	De 400001€ à 450000€	24.000€TTC
De 75001€ à 100000€	10.000€TTC	De 450 001€ à 500000€	27.000€TTC
De 100001€ à 125000€	11.000€TTC	De 500001€ à 550000€	30.000€TTC
De 125001€ à 150000€	12.000€TTC	De 550001€ à 600 000€	33.000€TTC
De 150001€ à 175000€	13.000€TTC	De 600001€ à 650000€	36.000€TTC
De 175001€ à 200000€	14.000€TTC	De 650001€ à 700 000€	39.000€TTC
De 200001€ à 225000€	15.000€TTC	De 700001€ à 800000€	42.000€TTC
De 225001€ à 250000€	16.000€TTC	De 800001€ à 900 000€	48.000€TTC
De 250001€ à 275000€	17.000€TTC	De 900001€ à 1000000€	49.000€TTC
De 275001€ à 300000€	18.000€TTC	À partir de 1 000001€	50.000€TTC

La délivrance d'une note est obligatoire.

Honoraires au 30 mars 2022

www.orpi-anthinea.com

SAS au capital de 300 000 € - SIRET 41246204600050 - RCS de Béziers - Garantie CECC n° 00614TRA101 -16 rue Hoche 92919 LA DEFENSE - 500 000 €-

Carte professionnelle Transactions n° CPI3401 2017 000015 899 délivrée par la CCI de l'Hérault.



**ANTHINEA PRO
GROUPE IMMOBILIER**



COMMERCES ET ENTREPRISES

VENTE

**Locaux commerciaux ou professionnels, Entrepôts, Locaux industriels
Immeubles de rapport et Terrains**

HONORAIRES TTC INCLUS A LA CHARGE DE L'ACQUEREUR

Soumis à l'arrêté du 10 janvier 2017 relatif à l'information des consommateurs par les professionnels intervenants dans une transaction immobilière, paru au JORF n°0015 du 18 janvier 2017. En cas e déléation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial. La délivrance d'une note est obligatoire. Honoraires au 08 mars 2022.

4000 € HT	7% HT	6% HT
De 0 € à 50 000 €	De 50 000 € à 500 000 €	Au-dessus de 500 000 €

CESSION

Fonds de commerce

HONORAIRES TTC INCLUS A LA CHARGE DE L'ACQUEREUR

Cessions de droits sociaux

HONORAIRES SUR L'ACTIF REEVALUE

Soumis à l'arrêté du 10 janvier 2017 relatif à l'information des consommateurs par les professionnels intervenants dans une transaction immobilière, paru au JORF n°0015 du 18 janvier 2017. En cas e déléation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial. La délivrance d'une note est obligatoire. Honoraires au 08 mars 2022.

4000 € HT	8% HT	7% HT	6% HT
De 0 € à 50 000 €	De 50 000 € à 100 000 €	De 100 000 € à 500 000 €	Au-dessus de 500 000 €

Droit au bail, Agencement et équipement

HONORAIRES TTC INCLUS A LA CHARGE DE L'ACQUEREUR

Soumis à l'arrêté du 10 janvier 2017 relatif à l'information des consommateurs par les professionnels intervenants dans une transaction immobilière, paru au JORF n°0015 du 18 janvier 2017. En cas e déléation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial. La délivrance d'une note est obligatoire. Honoraires au 08 mars 2022.

8% HT + 24 % HT du loyer HT annuel	7% HT + 12 % HT du loyer HT annuel	6% HT + 10 % HT du loyer HT annuel
< 50 000 €	De 50 000 € à 200 000 €	Au-dessus de 200 000 €

Estimation immobilière (fonds de commerce, murs commerciaux) : 250 € TTC

21 rue Ernest Renan - BP 80111 - 34304 AGDE | Tél : 04 67 21 26 07 | anthineapro@orpi.com

www.orpi-anthinea.com

SARL au capital de 2000 € - SIRET 87984918000010 - RCS de Béziers - Garantie CECG n° 30121TRA101 - 16 rue Hoche 92919 LA DEFENSE - 110 000 €

Carte professionnelle Transactions n° CPI3401 2020 000 044 858 délivrée par la CCI de l'Hérault.